Gestion du CERF DE VIRGINIE

QUELLES SONT LES OPTIONS POSSIBLES?

91-04430/

GESTION DU CERF DE VIRGINIE: QUELLES SONT LES OPTIONS POSSIBLES ?

INTRODUCTION

Le cerf de Virginie (Odocoileus virginianus) est l'herbivore le plus abondant et le plus connu dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Plusieurs personnes l'apprécient en tant qu'élément important de notre patrimoine faunique. Les départements de la faune des états américains et des provinces canadiennes ont la responsabilité de gérer cette précieuse ressource.

Il existe beaucoup de confusion et de controverse au sujet de la gestion du cerf de Virginie. Cette brochure a pour but d'en expliquer les fondements et de discuter l'applicabilité des diverses options envisageables.

BREF HISTORIQUE DE LA GESTION DU CERF DANS LE NORD-EST DE L'AMÉRIQUE DU NORD

A l'époque de la colonisation, le nord-est de l'Amérique du Nord était surtout couvert de grandes forêts à maturité. Les premiers récits indiquent que le cerf était alors moyennement abondant. Les populations de cerfs sont devenues basses au début du siècle actuel, surtout par suite des pertes d'habitat dues au déboisement généralisé et à la chasse commerciale non contrôlée. A ce moment, le cerf était à ce point rare à bien des endroits que les mentions étaient souvent rapportées dans les journaux locaux.

Aux États-Unis, l'adoption en 1937 du Programme fédéral de restauration de la faune (mieux connu sous le nom de Programme Pittman-Robertson) marqua le début d'une ère nouvelle. Ce programme identifiait des fonds, provenant d'une taxe déjà en vigueur sur les armes sportives, comme devant servir au développement de la faune, à la recherche et à l'acquisition de terres.

Les premiers efforts de gestion du cerf prirent la forme d'une protection contre l'exploitation incontrôlée. Aujourd'hui, ils visent le maintien de populations de cerfs qui (1) assurent le bien-être actuel et futur de l'espèce et de son habitat, (2) procurent une récolte soutenue aux détenteurs d'un permis de chasse et (3) sont compatibles avec les pratiques d'utilisation du territoire et les autres communautés animales ou végétales.

LES COMPOSANTES DE L'HABITAT DU CERF

Pour sa survie, le cerf a besoin de nourriture, d'eau, de couvert et d'espace vital, le tout arrangé de façon convenable. Il consomme une foule de plantes herbacées et ligneuses, selon leur valeur nutritive et leur disponibilité locale ou saisonnière. Il comble ses besoins en eau en buvant et en broutant la végétation tendre. Un bon abri doit fournir à l'animal une protection contre les températures et les précipitations extrêmes, de même que la possibilité de se dissimuler des prédateurs.

LA CROISSANCE DES POPULATIONS ET LE CONCEPT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT

Les populations de cerfs ont un potentiel de croissance remarquable. Dans des conditions normales, les biches de 2 ans et plus ont des jumeaux alors que celles d'un an produisent un seul faon. Là où l'habitat est excellent, les biches adultes pourront donner naissance à des triplets, celles d'un an auront des jumeaux alors que même les faons participeront à la reproduction. Cette forte productivité fait en sorte que le cheptel peut doubler en une seule année, en l'absence de prédation ou de chasse. Ceci a été démontré dans l'enclos de 1 146 acres de George Reserve, au sud du Michigan, où la population a augmenté de 6 à 162 individus en 6 ans (1928-1933) (23). Plus récemment, le cheptel de cet enclos est passé de 10 cerfs en 1975 à 212 en 1980 (24).

Le nombre de cerfs qu'une superficie d'habitat peut supporter a des limites naturelles. Dans le nord-est de l'Amérique du Nord, ces limites sont fixées par la quantité et la qualité de la nourriture de même que par la présence d'un bon habitat hivernal. On nomme **capacité de support biologique (CSB)** le nombre de cerfs qu'un territoire peut maintenir en bonne condition physique durant une période de temps prolongée. A moins que la reproduction soit contrebalancée par la mortalité, la productivité élevée du cerf amène des dépassements de la CSB. A ce moment, la qualité de l'habitat diminue et la condition physique du cheptel se détériore. Les biologistes utilisent des indices de la condition physique et de la densité animale pour évaluer la situation d'une population par rapport à sa CSB.

Il faut considérer une autre notion de capacité de support si l'on veut rendre compatibles les utilisations du territoire et les populations de cerfs dans les régions urbanisées. La «capacité de support culturelle» (CSC) se définit comme le nombre maximum de cerfs qui peut être maintenu en compatibilité avec les populations humaines locales (10). Ce concept est relié à la sensibilité des humains face à la présence du cerf.

Cette sensibilité dépend des pratiques locales d'utilisation du territoire, des densités de cerfs et de l'attitude ainsi que des priorité des humains. Une fréquence trop grande d'accidents routiers implicant des cerfs, des dommages sérieux aux cultures et un nombre important de plaintes de la part des propriétaires de résidences ou des jardiniers révèlent que la CSC a été dépassée. Même de faibles densités de cerfs peuvent excéder la CSC: par exemple, un seul cerf sur la piste d'atterrissage d'un aéroport est en trop. A mesure que l'urbanisation s'accentuera, le concept de CSC prendra de plus en plus d'importance dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

LES CONSÉQUENCES D'UNE SURPOPULATION DE CERFS

Quand la CSB est dépassée, la compétition entre les cerfs pour des ressources alimentaires limitées entraîne un broutement excessif (6, 7). Ceci modifie la composition végétale, la distribution des plantes et leur abondance. Même la diversité du sous-étage forestier est réduite, car les semis ne peuvent se développer.

Quand les cerfs ont brouté toute la végétation disponible, une «ligne de broutement» apparente devient visible; ceci indique que la population locale a dépassé la CSB.

Ces changements peuvent avoir un impact néfaste sur les communautés animales locales, qui dépendent de la végétation pour leur nourriture et leur couvert. Avec le temps, le broutement excessif réduira la qualité de l'habitat ainsi que la CSB à long terme. La santé du troupeau va décliner en parallèle: baisse du poids corporel, taux de reproduction plus faible, diminution de la survie hivernale, accroissement du parisitisme et de l'incidence de maladies (11). Si la taille du cheptel n'est pas réduite, sa santé ou la qualité de l'habitat ne peuvent s'améliorer, les deux étant interreliées. Ceci augmente la possibilité de mortalités massives à cause de la maladie et de la famine.

Des populations de cerfs trop abondantes entraînent souvent une fréquence élevée d'accidents routiers, de même que des dommages excessifs aux forêts, aux cultures, aux pépinières et aux plantes d'ornementation (17, 21). De plus, des études préliminaires suggèrent l'existence d'une relation entre des densités élevées de cerfs et l'incidence de la maladie de Lyme, une maladie arthritique transmissible aux humains (1).

POURQUOI GÉRER LES POPULATIONS DE CERFS?

Il est essentiel de gérer efficacement les populations de cerfs parce que celles-ci peuvent dépasser la capacité de support du milieu, nuire au maintien d'autres espèces animales ou végétales et entrer en conflit avec les pratiques d'utilisation du territoire, la sécurité et la santé humaine. Les contraintes financières et logistiques imposent des activités de gestion pratiques et fiscalement acceptables.

Option 1

UTILISER LA CHASSE RÉCRÉATIVE

La chasse récréative a fait ses preuves comme outil de gestion des populations de cerfs (13, 23). Il a été démontré que c'est la technique la plus efficace et la moins coûteuse pour prélever des animaux (28). Les départements de la faune du nord-est de l'Amérique du Nord reconnaissent en la chasse la seule méthode de gestion applicable au niveau régional; c'est pourquoi ils en font leur principal outil. Par le biais de la chasse récréative, les biologistes visent le maintien ou l'ajustement de populations de cerfs à des niveaux acceptables, en accord avec les besoins écologiques ou sociologiques. Il y parviennent en modifiant la taille et la composition de la récolte, le type, l'emplacement et la longueur des saisons, le nombre de permis ainsi que les modalités d'accès aux terres.

Les valeurs associées à la gestion du cerf sont diverses et nombreuses (16). Les avantages sur le plan écologique tirés de la chasse récréative incluent la protection de notre environnement contre le broutement excessif (2, 4), la préservation de la faune et de la flore, qui pourraient être affectées négativement par des surpopulations, et le maintien de populations de cerfs en bonne santé (13, 23), pour notre bénéfice et celui des générations à venir. Les avantages sur le plan social comprennent: moins de conflits entre l'utilisation du territoire et le cerf, moins d'accidents routiers, plus d'opportunités du côté éducatif, récréatif et esthétique associées à la présence de troupeaux en santé.

La chasse récréative apporte aussi des retombées économiques. Aux États-Unis, les chercheurs ont estimé à 1,01 $ milliard les dépenses des chasseurs en 1975. Les bénéfices retirés par les chasseurs et les non-chasseurs furent évalués à 1,8 et 5,4 $ milliards, respectivement. La valeur annuelle globale des retombées liées au cerf a été estimée à 8,2 $ milliards (34). Une évaluation économique complète de la chasse récréative devrait aussi comprendre les coûts qu'il faudrait assumer en l'absence de gestion des populations. Par exemple, si le cheptel était laissé à lui-même, le coût des produits agricoles, des produits forestiers et de l'assurance automobile augmenterait certainement.

Option 2

LAISSER FAIRE LA NATURE

En l'absence de chasse, les populations de cerfs s'accroîtraient jusqu'à la limite maximale que peut supporter l'habitat local. A ce stade, les animaux sont en condition physique relativement pauvre (7). De telles populations sont sujettes à des fluctuations cycliques ou à des pertes massives (23). Dans le nord-est de l'Amérique du Nord, ces densités sont incompatibles avec les activités humaines locales et les pratiques d'utilisation du territoire. Voici quelques exemples des impacts négatifs d'une politique de gestion basée sur le laisser faire:

- problèmes de maladie et de famine au Refuge national de la faune de Great Swamp, au New Jersey (31);
- dommages aux plantes d'ornementation à l'île Block, au Rhode Island;
- destruction de la végétation à Crane Beach, au Massachussetts;
- problèmes d'accidents routiers à Princeton, au New Jersey;
- régénération forestière déficiente à la forêt Yale, au Connecticut.

Laisser faire la nature causerait un impact négatif à d'autres espèces animales et végétales de même qu'aux troupeaux de cerfs eux-mêmes. A la limite, une telle politique pourrait même avoir pour résultat la disparition d'un cheptel (32).

Dans le nord-est de l'Amérique du Nord, l'écologie du milieu a été considérablement transformée par l'activité humaine. Entre autres, nous avons modifié le paysage, changé et manipulé les communautés végétales, éliminé en bien des endroits les grands prédateurs, causé la disparition de plusieurs plantes indigènes et introduit de nombreuses espèces exotiques. A la suite de ces impacts, les écosystèmes naturels et les mécanismes régulateurs ont été modifiés. Une politique de laisser faire ne pourra jamais nous redonner les écosystèmes d'origine.

Le cerf semble avoir évolué en présence d'une prédation et d'une chasse intensives. Avant la colonisation, plusieurs tribus amérindiennes chassaient le cerf durant toute l'année et en faisaient leur source principale de nourriture (22). Le couguar, le loup, le lynx et l'ours utilisaient aussi la même ressource. La forte productivité de l'espèce reflète vraisemblablement l'influence passée de la protection et de la chasse. Il serait donc inexact de considérer comme aujourd'hui «naturelle» une population de cerfs vivant en l'absence quasi complète de prédateurs et non soumise à la chasse. En fait, la gestion active par la chasse récréative apparaît comme une approche plus naturelle que celle de laisser faire la nature. La gestion active procure aussi des bénéfices écologiques, sociaux et économiques à la société. L'option de «laisser faire» en offre bien peu et, au contraire, se traduirait par des coûts substantiels.

Option 3

CAPTURER ET RELOCALISER LES CERFS EN SURPLUS

Il est possible de capturer des cerfs à l'aide de trappes, de filets ou d'immobilisants et de les relocaliser. Cependant, de tels programmes demandent énormément de main-d'oeuvre et entraînent des coûts prohibitifs. Au Wisconsin, une étude sur une population de cerfs en milieu urbain a évalué la dépense entre 113 et 570 $ par capture, pour une moyenne de 412 $ (14). Des travaux similaires à l'île Long, au New Hampshire, et à l'île Angel, en Californie (26), ont coûté 800 et 431 $ par cerf, respectivement.

Mis à part les problèmes associés au coût et à la logistique, un vaste programme de capture et de relocalisation exige la disponibilité d'endroits aptes à recevoir un grand nombre d'animaux déplacés. De tels endroits n'existent pas dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Il faut aussi se préoccuper de l'impact potentiel négatif causé par les cerfs relocalisés sur la CSB ou la CSC locale. En outre, les conflits avec les utilisations du territoire pourraient soulever la question de la responsabilité civile.

Les cerfs sont attirés dans des trappes comme celle-ci à l'aide de pommes, de maïs, de sel ou d'autres appâts. La capture est plus facile en hiver, quand la nourriture naturelle est plus rare. Cette technique peut parfois s'utiliser pour des travaux de recherche sur la faune, mais elle ne saurait constituer une façon de gérer les populations sauvages à cause de sa faible efficacité, des contraintes logistiques et du manque de sites propices pour la libération.

La manipulation peut entraîner des blessures aux animaux. Les pertes directes par traumatisme sont d'environ 4 % dans un programme de capture et de relocalisation. Cependant, la myopathie de capture, une cause de mortalité due au stress qui se manifeste ultérieurement, est considérée comme un facteur important mais qui passe souvent inaper-çu. Des taux de mortalité aussi élevés que 26 % ont été rapportés (29).

La survie des animaux déplacés est généralement faible. Dans le cadre de programmes de capture et de relocalisation en Californie, au Nouveau-Mexique et en Floride, les pertes ont été de 85, 55 et 58 %, respectivement, 4 à 15 mois après le déplacement (26).

La mauvaise condition physique des cerfs provenant d'habitats surpeuplés et le comportement de certains animaux originant de milieux urbains les rendent susceptibles à la famine, aux accidents et à la prédation par les chiens une fois relocalisés dans un nouvel endroit. Une autre préoccupation associée au déplacement, particulièrement dans le cas d'habitats surpeuplés, est la possibilité de propager une maladie. La présence de la maladie de Lyme en certains endroits est un facteur à considérer.

En conclusion, il a été démontré que la capture et la relocalisation est une approche peu pratique et très coûteuse. Elle ne peut être envisagée pour gérer des populations sauvages. Son utilité pourrait être limitée pour contrôler de petits troupeaux insulaires, là où la chasse ne peut se pratiquer.

Option 4

UTILISER DES CLOTURES ET DES RÉPULSIFS LA OU LE CERF EST SOURCE DE CONFLITS

Dans la mesure où ces techniques sont applicables, les départements de la faune recommandent couramment l'utilisation de clôtures et de répulsifs pour régler des problèmes locaux. Les deux pratiques ne se justifient économiquement que quand les coûts d'application sont inférieurs aux bénéfices engendrés par la protection. Des travaux menés dans la vallée de la rivière Hudson, dans l'état de New York, ont permis d'estimer à environ 70 $/acre le coût annuel d'un programme d'application de répulsifs dans les vergers (8). Au Connecticut, des travaux similaires dans des pépinières indiquent un montant variant de 10 à 396 $ par acre pour une seule application (5). Dans l'état de New York, on a évalué à environ 18 $/acre par année (amorti sur une période de 10 ans) le coût pour protéger un bloc de 25 acres avec de la clôture à haute tension électrifiée de prix moyen, comparativement à 60 $/acre par année pour de la clôture carrelée de 8 pieds (9). Diverses considérations, économiques, personnelles ou esthétiques, limitent l'application de ces techniques.

Il y a aussi des contraintes pratiques à l'utilisation des techniques préventives. Les clôtures à haute tension électrifiées demandent un entretien régulier et conviennent surtout aux endroits où le sol est profond et la pente modérée. Elles connaissent des problèmes de mise à la terre quand il y a beaucoup de neige ou que le sol est sec. En plus, elles ne conviennent pas aux endroits où les contacts avec des humains sont probables. D'autre part, l'application de répulsifs doit être répétée fréquemment à cause de la croissance de la végétation et de la détérioration des produits due au climat. Les substances à vaporiser ont une utilité restreinte en hiver, ne pouvant être pulvérisées que quand la température est douce. D'autres limitations à l'emploi de répulsifs peuvent provenir de dommages potentiels à la végétation, de restrictions liées à l'homologation, de problèmes d'équipement (les agents de dilution ou de dispersion peuvent obstruer l'équipement) et de difficultés associées à la toxicité ou à l'aspect peu esthétique des produits résiduels.

Un biologiste utilise un vaporisateur manuel pour appliquer un répulsif contre le cerf dans les parcelles expérimentales afin d'en évaluer l'efficacité relative.

L'efficacité des répulsifs est fort variable et paraît liée aux densités de cerfs, selon les études conduites dans l'état de New York ou au Connecticut. Ceci semble dû au fait que les répulsifs agissent sur le comportement des animaux: ils sont efficaces quand la densité est modérée mais peuvent être ignorés par les cerfs si les autres sources de nourriture sont rares. Les clôtures électriques ont aussi une efficacité variable, probablement à cause des densités de cerfs et de la qualité du matériel.

Il y a des limitations évidentes à l'option de gérer le cerf en utilisant des clôtures et des répulsifs. Aucune de ces techniques ne peut solutionner les problèmes engendrés aux communautés animales ou végétales sur de vastes territoires. Elles sont un complément à la gestion des populations de cerfs mais ne peuvent s'y substituer. C'est pourquoi elles ont surtout leur place dans le cadre d'un programme de gestion complet. En l'absence de contrôle des populations, les dommages causés par le cerf deviendront de plus en plus sérieux et l'efficacité des techniques de protection va diminuer.

Option 5

UTILISER DES SUBSTANCES QUI AGISSENT SUR LA FERTILITÉ

Les substances qui agissent sur la fertilité (progestérone et oestrogènes de synthèse) ont été évaluées pour contrôler les populations de cerfs. Une étude en Ohio sur un troupeau de cerfs en captivité a confirmé que des doses orales ou intramusculaires de diethylstilbestrol (DES) réduisaient significativement la fécondité. Toutefois, la baisse fut insuffisante pour empêcher le cheptel de croître (12). Au Kentucky, des doses orales de DES en microcapsules ont réussi à arrêter la gestation chez le cerf; cependant, la population n'a pas pu être contrôlée à cause des doses élevées nécessaires, de l'évitement par les animaux des appâts traités et des accouplements survenus après la période de traitement (18). Les recherches additionnelles ont indiqué que des doses orales d'acétate de mélengestrol (MGA) pouvaient arrêter avec succès la reproduction chez le cerf, mais qu'une application quotidienne rendait cette technique inapplicable à des populations sauvages (30).

Parmi les questions que soulève la contraception orale, mentionnons le coût et la logistique pour distribuer les appâts, le contrôle de la dose et l'ingestion par d'autres espèces animales. Pour ces raisons et d'après les travaux de recherche à date, les programmes basés sur la contraception orale apparaissent inappropriés.

Plusieurs études ont montré l'efficacité des substances qui contrôlent la fertilité, appliquées par voie intramusculaire et à l'aide d'implants, pour empêcher la gestation chez le cerf (19, 20). Toutefois, la faible durée de vie des implants, les coûts associés à des programmes extensifs de capture et de recapture (20) de même que la difficulté de traiter une partie suffisante du cheptel suggèrent que de vastes programmes de cette nature ne sont ni pratiques ni efficaces.

Parmi les questions restées encore sans réponse au sujet des implants, mentionnons les effets à long terme d'une exposition aux stéroides chez le cerf et l'impact des carcasses ainsi traitées sur la chaine alimentaire (33).

Les récents développements dans le domaine de la contraception pour la faune ont rendu possible l'injection à distance de substances qui contrôlent la fertilité à des chevaux sauvages à l'aide de fusils à fléchette (33). Cette technique, de même que les progrès accomplis du côté des vaccins anti-fertilité, permet d'envisager dans le futur une application limitée de la contraception pour la faune.

En conclusion, le contrôle de la fertilité chez le cerf n'a pas été testé suffisamment et demande des efforts de recherche additionnels (15). Cette approche peut être valable pour des petites populations insulaires et dans des conditions bien encadrées, mais elle ne saurait être une alternative à la chasse pour limiter les populations sauvages (15). Même si les substances sont connues, leur utilisation en nature reste inapplicable.

Option 6

NOURRIR ARTIFICIELLEMENT LES CERFS

La mise sur pied d'un programme de nourrissage artificiel irait directement à l'encontre de la volonté de contrôler les troupeaux sauvages de cerfs car elle stimulerait la croissance de la population (6). En outre, le nourrissage artificiel sur une base régionale est inapplicable d'un point de vue logistique et économique. Des travaux au Michigan et au Colorado indiquent qu'il en coûte de 37 à 53 $ par animal pour mener un programme hivernal de nourrissage à volonté (3, 27). Au Colorado, la dépense a été de 183 $ par animal sauvé. Bien que le programme ait réduit la mortalité hivernale, il n'a pas réussi à éliminer des pertes substantielles. Les chercheurs du Colorado ont conclu que cette activité pouvait se justifier en situation d'urgence (par exemple, un hiver particulièrement rigoureux) mais non sur une base régulière pour accroître la CSB. Ils croient de plus qu'un tel programme n'est applicable que lorsque les cerfs sont fortement concentrés dans des milieux facilement accessibles. Les chercheurs du Michigan ont conclu que l'apport supplémentaire de nourriture pouvait être une technique valable d'aménagement, mais seulement dans le contexte d'un strict contrôle du cheptel (27). En plusieurs endroits dans le nord-est de l'Amérique du Nord, le nourrissage artificiel susciterait des conflits avec la CSC. Il favoriserait en plus la probabilité de transmission de maladies entre les animaux et augmenterait la prédation par les chiens.

Le nourrissage artificiel ne s'attaque pas à la cause de la surpopulation. En réalité, il amplifie les problèmes futurs. Il apparaît donc raisonnable de rejeter le nourrissage artificiel comme une alternative à la gestion active des populations de cerfs.

Option 7

FAIRE APPEL A DES FRANCS-TIREURS

Faire appel à des francs-tireurs, c'est admettre la nécessité de contrôler la population de cerfs. Une telle tâche devrait probablement se pratiquer durant toute l'année, dans le but de prévenir la croissance du cheptel au niveau régional. Même pour un petit territoire, c'est une approche coûteuse comparativement à la chasse récréative. D'après un programme de réduction mené sur un troupeau urbain au Wisconsin (14), le coût par cerf abattu à proximité d'appâts a été de 74 $. Ce coût inclut 13,5 h de travail par animal, au taux de 3,65 $/heure. Une évaluation de diverses techniques pour contrôler une population en enclos en Ohio a indiqué que l'utilisation de francs-tireurs était une méthode moins efficace que la chasse (28). La mise sur pied d'un programme faisant appel à des francs-tireurs entraînerait une perte de revenus pour l'économie locale (34), puisque les chasseurs récréatifs réalisent des dépenses substantielles dans le cadre de leur activité (au Connecticut, les chasseurs de cerfs injectent environ 600 $ par animal récolté dans l'économie de l'état, sans tenir compte du coût du permis). Enfin, l'utilisation de francs-tireurs susciterait bien de la controverse là où la chasse récréative est possible, car les citoyens n'auraient plus accès à une ressource publique renouvelable.

Option 8

RÉINTRODUIRE LES PRÉDATEURS

Dans les environnements plutôt stables, des prédateurs efficaces peuvent stabiliser une population de cerfs (24). Toutefois, les interactions prédateur-proie sont généralement fort variables (25) et maintiennent les populations à des densités relativement élevées (23). Le loup et le couguar sont des prédateurs efficaces du cerf qui sont disparus des états américains du nord-est. On suggère fréquemment ces deux espèces comme des candidats possibles à une réintroduction pour contrôler les populations de cerfs.

Restaurer le loup et le couguar n'est pas envisageable dans la plupart des endroits dans le nord-est de l'Amérique du Nord car il n'y a pas d'habitat propice à ces espèces à cause d'une trop grande densité humaine. De plus, il est peu probable que les résidents ruraux accepteraient des densités de grands prédateurs suffisantes pour limiter des populations de cerfs, car ceux-ci s'attaqueraient facilement au bétail. La réintroduction de prédateurs pourrait susciter d'autres conflits, par exemple la prédation d'espèces indigènes non visées et d'animaux de compagnie, en plus de soulever la question de la sécurité humaine.

Les relations prédateur-proie sont complexes et l'impact de la prédation sur les populations d'herbivores est variable. Même si plusieurs questions restent sans réponse, on peut dresser plusieurs constatations concernant le cerf et ses prédateurs dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Le coyote, le lynx roux et l'ours sont les prédateurs potentiels du cerf actuellement présents dans la région. Ce sont des espèces opportunistes qui tirent profit des périodes où le cerf est plus vulnérable. Aucun de ces prédateurs n'a montré qu'il pouvait contrôler une population de cerf. Là où le coyote, le lynx ou l'ours sont fréquents, le cerf dépasse souvent la CSB ou la CSC. Les populations de coyotes ont augmenté et l'aire de distribution de l'espèce a pris de l'expansion durant les 20 dernières années. En plusieurs endroits, le cerf et le coyote ont vu leur densité s'accroître simultanément. Dans le nord de la Nouvelle Angleterre, certains biologistes soupçonnent le coyote d'être en partie responsable de la baisse du nombre de cerfs. A d'autres endroits par contre, l'évolution des populations de cerfs ne paraît pas liée à celle du coyote. Souvent, le coyote et l'ours sont considérés comme des animaux très nuisibles à l'agriculture. Ils sont donc en général moins bien acceptés que le cerf de Virginie.

Même dans le cas où la prédation amène la stabilité des populations de cerfs, une réduction du cheptel peut être souhaitable d'un point de vue écologique ou social. Le fait qu'une population de cerfs s'est stabilisée ne garantit pas qu'elle est en équilibre avec la CSC ou la CSB.

Avant la colonisation, les populations de cerfs subissaient un taux élevé de prédation et étaient chassées à l'année par les Amérindiens. On estime que 2,3 millions d'Indiens occupaient l'aire de distribution originale du cerf de Virginie et qu'ils récoltaient annuellement de 4,6 à 6,4 millions de cerfs (22). Pour le cerf, l'espèce humaine représente donc un prédateur efficace et naturel. Les contraintes écologiques et sociales empêchent d'introduire les grands prédateurs dans la majorité des endroits du nord-est de l'Amérique du Nord.

CONCLUSION

Après 50 ans de recherche et d'aménagement, la chasse récréative apparaît comme une méthode écologiquement fondée, socialement profitable et fiscalement responsable pour gérer les populations de cerfs. Les autres approches qui sont fréquemment mentionnées comme des alternatives à la chasse sont généralement d'application limitée, d'un coût prohibitif et d'une logistique boiteuse ou techniquement irréalisable. C'est pourquoi les professionnels de la faune en sont venus à reconnaître la chasse récréative comme la base d'un programme de gestion efficace du cerf.

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction de la gestion
des espèces et des habitats

SP 1596-05-90

TRADUCTION INTÉGRALE DE LA BROCHURE CI-JOINTE:

ELLINGWOOD, M.R., et S.L. CATURANO. 1988.
An evaluation of deer management options.
New England Chapter of The Wildlife Society &
Northeast Deer Technical Committee, Publ. DR-11. 12 p.